



Expulsion d'un locataire heberge gratuitement

Par Visiteur

Je suis propriétaire pour un apart de 48 m, 2chambre et la petit chambre d'evviron 12 m et donne chez 2 amis qui travaille au blac sur le chantiersn bref j'ai charche une periode pour trouver qq qui demandez pas de contract parce qoui j'ai achete en neuf et avec un taux a 0 de 32 100 euros donc pendand 5 ans j'ai pas droit de donner en location, bref mes locataire paye en especes mais je veux me debarace d'eux et sont là depuis mois septembre 2010 et eux sont un delait amical jusq'au 1 mars de partir, delait de 1mois et demi mais eux vont pas partir et un plus j'ai des menaces de lor parte.

quelle sont les demarches a faire pour ma debarace d'eux dans 15 jours max?peut je aller a la polioce pour explique la situation?Est_ce_que l'assistance sociale peut faire qq?commbient ca cout un avocat et les delait d'avoir un expulsation est-il nécessaire?

Je cous remercie par avance pour votre réponse et je vous prie de criore, Monsieur, Madamen à l'expressions des mes sionceres salutation respecteux.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Le souci est que vous êtes dans une situation très délicate.

En effet, vous n'aviez pas le droit de louer. Vos locataires ont un bail verbal. De ce fait vous devez respecter les règles en matière de bail. Autrement dit vous ne pouvez demander à vos locataires de partir que 6 mois avant la fin de leur bail (donc pas avant mars 2013) et pour un motif bien précis (reprise du logement pour vous ou un de vos proche, vente).

Cordialement